

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 février 2018

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE UNION EUROPÉENNE - (N° 597)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD2

présenté par
M. Michels, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 60,

1° après la seconde occurrence du mot :

« seuil »,

insérer le mot :

« annuel » ;

2° à la fin de l'alinéa, substituer au mot :

« kilowattheure »

le mot :

« kilowatt ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à rectifier une unité.